



EXTRAIT DE PÉTITION **(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 025 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le bromadiolone est hautement toxique;

CONSIDÉRANT QUE les pièges peuvent empoisonner différentes espèces;

CONSIDÉRANT QUE le bromadiolone peut se retrouver dans la chaîne alimentaire, posant un risque sérieux pour les animaux sauvages et de compagnie;

CONSIDÉRANT QUE le bromadiolone est écotoxique et néfaste à long terme;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation du bromadiolone peut entraîner la mort de nombreux animaux tels que les oiseaux de proie, comme il a été démontré en France;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation du bromadiolone a été bannie dans plus plusieurs pays, provinces et États comme la Californie, la Colombie-Britannique et la France, à cause de l'impact sur la faune sauvage;

CONSIDÉRANT QUE ces poisons ne sont pas seulement mortels, mais causent à tous les animaux qui les consomment une mort lente et douloureuse par hémorragie interne;

CONSIDÉRANT QUE la Sépaq a pour mission la sensibilisation et l'éducation en développement durable et protection de l'environnement;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec l'arrêt complet de l'utilisation du bromadiolone et autres pièges toxiques dans l'ensemble des sites de la Sépaq et d'en bannir l'utilisation.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Émilise Lessard-Therrien
Députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue

31 janvier 2022

Date de signature de l'extrait